

# 2021

## **STRUCTURE DE PREMIER ACCUEIL POUR DEMANDEURS D'ASILE SPADA**

**Katia DELECROIX**  
*Directrice*

**Aude LAURENT**  
*Cheffe de service*

**Julie GRZYB**  
*Coordinatrice*

44 rue Molitor  
54000 Nancy

Tél. : 03 83 17 26 50

Courriel :  
[dpa54@asso-ars.org](mailto:dpa54@asso-ars.org)



## MISSION

Dans le cadre d'un regroupement solidaire construit avec les associations Foyer Notre Dame (67), Accès (68), la Croix Rouge (10 et 51) et l'AIEM (57), l'ARS est en charge de la SPADA Meurthe et Mosellane.

- Accueillir les publics demandeurs d'asile en amont du guichet unique de Lorraine : aider à l'enregistrement de la demande d'asile.
- Dispenser un accompagnement social et administratif des demandeurs d'asile non hébergés dans le Dispositif National d'Accueil.
- Accéder aux droits des bénéficiaires de la protection internationale non pris en charge.

Domiciliation administrative et aide à la constitution du dossier OFPRA.

## FINANCEMENT

ÉTAT - OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration).

### ÉQUIPE

#### Personnel administratif

Direction .....	0,10 ETP
1 agent administratif .....	0,70 ETP
1 agent d'accueil .....	1,00 ETP

#### Personnel social

1 chef de service éducatif .....	0,35 ETP
1 travailleur social coordonnateur .....	0,35 ETP
4 travailleurs sociaux .....	3,50 ETP
1 chargé de la veille documentaire et juridique .....	0,20 ETP

# ACTIVITÉS 2021

## Arrivées

**972 personnes dont :**

631 adultes

341 enfants

## Activité

Nombre de domiciliations : ..... **191**

Nombre de dossiers PUMA : ..... **161**

Nombre de dossiers OFPRA : ..... **160**

Nombre de ménages orientés  
sur CADA/HUDA (hors HUDA 1) : ..... **29**

Nombre de ménages orientés sur HUDA 1 : ..... **84**

Nombre de ménages orientés sur CAES : ..... **91**

Nombre de ménages orientés  
sur ATSA /PRAHDA ADOMA : ..... **5**

Nombre de ménages orientés  
vers l'hébergement généraliste : ..... **230**

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>2</b>
<b>1. PRÉSENTATION DE LA SPADA.....</b>	<b>2</b>
1.1 Les missions du service.....	2
1.2 Les partenaires .....	5
1.3 L'organisation du service .....	6
1.3.1 Une organisation qui évolue .....	7
1.3.2 La création d'outils.....	7
<b>2. ACTIVITÉ EN 2021.....</b>	<b>8</b>
2.1 Les arrivées.....	8
2.2 Les nationalités.....	10
2.3 Les données liées aux accompagnements (toutes prestations confondues).....	11
2.4 L'orientation vers l'hébergement et les Aides au Retour Volontaire (ARV) .....	12
<b>3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE ECOULEE ET PERSPECTIVES .....</b>	<b>13</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>15</b>
<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>16</b>
<b>ANNEXE .....</b>	<b>17</b>

## INTRODUCTION

La Structure Premier Accueil pour Demandeurs d'Asile (SPADA) est l'un des services composant le pôle Asile de l'association. Ce service est basé au 44 rue Molitor à Nancy. Il partage les locaux avec le Service d'Accueil et d'Orientation (Droit Commun), la plateforme 115 (appels en journée), le service de l'HUAS, le service de Mise à l'Abri des Demandeurs d'Asile, l'HUDA 1 et depuis avril 2021 le CAES (Centre d'Accueil et d'Evaluation Sociale).

Dans le cadre d'un regroupement solidaire construit avec les associations Foyer Notre Dame (67), Accès (68), la Croix-Rouge (10 et 51) et l'AIEM (57), l'ARS est en charge de la SPADA Meurthe-et-Mosellane jusqu'à fin 2021, marché reconduit pour trois ans. Ce service est financé par l'OFII (Office Français de l'immigration et de l'Intégration).

Ce service accueille les personnes souhaitant demander l'asile (primo-arrivants) à leur arrivée en Meurthe-et-Moselle (hors nord du département), et des personnes en situation de réexamen. Le service est missionné pour l'accompagnement des personnes non hébergées sur les différents dispositifs d'hébergement dédiés à l'asile (DNA) tout au long de leur procédure via trois prestations spécifiques.

L'activité de l'année 2021 a été marquée par une reprise progressive du flux et par la pandémie de la COVID-19 qui a perduré. Ce rapport va présenter le service et les données chiffrées vont expliquer l'activité du service.

## 1. PRÉSENTATION DE LA SPADA

### 1.1 Les missions du service

Les principales missions de la SPADA sont :

Accueillir les publics demandeurs d'asile en amont du guichet unique de Lorraine situé à Metz : aider à l'enregistrement de la demande d'asile.

Accéder aux droits des bénéficiaires de la protection internationale non pris en charge.

Dispenser un accompagnement social et administratif des demandeurs d'asile non hébergés dans le Dispositif National d'Accueil (DNA).

Domicilier administrativement et aider à la constitution du dossier OFPRA.

**Ces missions se déclinent autour de 3 prestations A, B et C détaillées ci-dessous,**

**Prestation A :** Cette prestation concerne les étrangers adultes (isolés ou en famille avec mineurs à charge) ou des enfants mineurs en présence d'un représentant légal, qui sollicitent une première demande d'asile ou qui souhaitent déposer une demande de réexamen, et qui consiste à :

- Renseigner l'étranger sur la procédure d'asile,
- Renseigner le formulaire d'enregistrement en ligne de la demande d'asile et prendre le rendez-vous au GUDA à Metz grâce à un logiciel national, le portail SIAEF,
- Remettre au demandeur d'asile la convocation sur laquelle figure sa photo numérisée, lui permettant par ailleurs de justifier sa présence sur le territoire,
- Signaler les étrangers vulnérables, orienter si besoin vers des services de santé (PASS au CHU de Nancy), ou vers des associations caritatives,
- Solliciter à composer le 115 pour accéder à un hébergement au sein de la MADA (Mise à l'Abri des Demandeurs d'Asile) si besoin ou rupture d'hébergement,
- Orienter vers le Centre d'Accueil et d'Evaluation Sociale (CAES), géré par ADOMA (45 places) et par l'ARS, création de 45 places en avril 2021, en fonction des places vacantes.

Concernant les mineurs non accompagnés qui sollicitent l'asile, ils doivent être représentés dans leurs démarches à tous les stades de la procédure par un représentant légal. Dès lors que le mineur se présentera seul à la SPADA, il sera orienté vers les services d'Aide Sociale à l'Enfance, et plus particulièrement le service des MNA (Mineurs Non Accompagnés).

**Prestation B :** Cette prestation consiste à assurer l'accompagnement social et administratif des demandeurs d'asile après leur passage au guichet unique avec :

- La domiciliation et la délivrance d'une attestation de domiciliation,
- L'information sur les démarches relatives à la demande d'asile,
- L'explication de la procédure et domiciliation,
- Le recueil écrit du récit de la personne, sa traduction et son envoi à l'OFPRA,
- L'orientation vers la Ligue des Droits de l'Homme ou les avocats spécialisés en droit des étrangers pour les personnes Dublinées (si besoin),
- L'accès à l'application « Domaweb », permettant de voir via internet, si réception de courrier au service,
- La remise et l'explication du courrier lié à la procédure de demande d'asile,
- Les démarches liées à l'Aide Juridictionnelle (uniquement pour le recours à la CNDA),
- Le lien avec les avocats, l'OFII, l'OFPRA, la CNDA, en cas de problème,
- L'envoi de pièces complémentaires à l'OFPRA, la CNDA, aux avocats,
- La mise en relation des personnes avec des traducteurs pour la traduction des preuves (traduction à la charge des familles),

La prise en charge de cette prestation peut s'interrompre dans plusieurs cas :

- ↳ Si la personne est orientée vers un dispositif d'hébergement du DNA,
- ↳ Si la personne ne retire pas son courrier et/ou qu'elle n'honore pas ses rendez-vous,
- ↳ Si le comportement de la personne n'est pas adapté (comportement violent au regard des usagers ou du personnel). L'OFII en sera averti et orientera la personne vers une autre structure de domiciliation.

Les personnes souhaitant introduire une demande de réexamen de leur dossier de demande d'asile sont domiciliées à la SPADA mais non accompagnées dans cette démarche. Elles sont orientées principalement auprès de la CIMADE. Les délais pour les réexamens étant plus courts que pour une première demande d'asile, afin de ne pas échouer cette demande de réexamen, les professionnels ont pu accompagner des personnes en réexamen.

**Prestation C :** Cette prestation consiste à accompagner les personnes bénéficiaires du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire. La durée de l'accompagnement est de 6 mois à compter de la notification de la décision positive de l'OFPRA ou de la CNDA.

La SPADA est informée à l'ouverture des courriers reçus par les demandeurs d'Asile (DA) bénéficiaires du statut. Cette prestation vise à garantir un accompagnement administratif et social individualisé aux bénéficiaires non pris en charge par un dispositif dédié.

L'accompagnement, réalisé dans ce cadre, comprend les actions suivantes :

- Maintenir la domiciliation à la SPADA, dans l'attente d'une domiciliation de droit commun,
- Informer le réfugié sur les démarches à réaliser dans les domaines suivants : séjour, droits sociaux, hébergement et logement, emploi et formation et, le cas échéant, la procédure de réunification familiale,
- Mettre en relation le réfugié avec la Direction Territoriale de l'OFII pour la signature du CIR (Contrat d'Insertion Républicaine) et les formations linguistiques et civiques,
- Mettre en relation le réfugié avec les services compétents pour l'ouverture effective des droits sociaux correspondant à sa situation : prestations sociales et familiales, dépôt de demande de logement ou d'hébergement d'insertion, demande d'intermédiation locative et d'accompagnement social lié au logement,
- Informer et appuyer le réfugié dans ses démarches de reconnaissance des diplômes et/ou de validation professionnelle.

La finalité de cet accompagnement est la mise en place de ses droits et l'accès à un logement autonome ou accompagné.

Cette prestation est contractualisée entre l'utilisateur et le travailleur social pour une durée de 6 mois, où une participation active de l'utilisateur est demandée dans un souci d'insertion.

## **1.2 Les partenaires**

Pour accomplir leurs missions, les professionnels travaillent au quotidien avec un certain nombre de partenaires :

- Les services de l'État : Direction Territoriale de l'OFII, liens réguliers, notamment avec les agents du back office présents au sein des locaux de la préfecture : actualisation DNA, points sur l'ADA, orientations, situations de vulnérabilité, etc...,
- Services de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle et Moselle (GUDA),
- Les services de régulation de l'hébergement de l'ARS : SIAO, 115, MADA, CAES, dispositifs d'hébergements du DNA,
- Les partenaires santé : PASS, CHRU, CLAT (Centre de Lutte Antituberculeuse), coordinateur médico-social du CHU, CPAM de Meurthe-et-Moselle (instructions des dossiers d'ouverture des droits après trois mois de présence sur le territoire français),
- Les services médicaux et sociaux : l'Aide Sociale à l'Enfance dans le cas de présentation de mineurs non accompagnés,
- La Poste et la Banque Postale, pour les acheminements de courriers et les recommandés, ouverture de livret A pour la prestation C,



- Les associations caritatives : orientation des usagers pour de l'aide d'urgence de première nécessité (vestiaires, aides alimentaires). En période hivernale, des prestations supplémentaires (repas) sont mises en place par différents organismes,
- Les partenaires associatifs pour l'aspect procédures et droits des étrangers : CIMADE, LDH (Ligue des Droits de l'Homme),
- D'autres services de l'association : Antigone : lorsque des personnes accueillies par le SPADA sont victimes de la traite des êtres humains, les situations font l'objet d'une première évaluation orale pouvant donner suite à une rencontre avec l'utilisateur, l'accueil de jour « 32 d'la rue », prestations d'hygiène, petite collation, etc.,
- Le 115, pour la question de l'hébergement lorsque les personnes déclarent en avoir besoin, une fiche 115 est transmise aux écoutants pour faciliter la prise de renseignements et orienter au mieux (la barrière de la langue peut parfois freiner l'accès à l'hébergement d'urgence),
- Des interprètes : prestataires qui sont essentiellement des organismes de traduction ou des interprètes indépendants.

### 1.3 L'organisation du service

La SPADA est ouverte tous les jours du lundi au vendredi avec une ouverture au public de 9 heures à midi et de 14 heures à 16 heures 30.

Les matins sont consacrés à la prestation A.

L'accueil des primo-arrivants est effectué prioritairement le matin et si besoin en début d'après-midi. Tous doivent être pré-enregistrés le jour même de leur arrivée et ce quel que soit le nombre de personnes qui se présente. Le délai de rendez-vous au GUDA (Guichet Unique pour Demandeurs d'Asile) est en moyenne de deux jours, et peut être supérieur selon les flux aux SPADA 54 et 57.

Les prestations B et C sont réalisées par le biais de rendez-vous en journée.

#### L'équipe est composée de :

- ❖ 4 équivalents temps plein intervenants sociaux,
- ❖ Un agent d'accueil à temps plein,
- ❖ Un agent administratif à 70%,
- ❖ Un coordinateur sur la SPADA, la MADA, l'HUDA 1 et le CAES,
- ❖ Un chef de service sur la SPADA, la MADA, l'HUDA 1 et le CAES,
- ❖ Une directrice du pôle Asile.

### **1.3.1 Une organisation qui évolue**

Parmi les travailleurs sociaux, un temps plein (auparavant mi-temps, augmenté en cours d'année) est dédié principalement à l'accomplissement de la prestation C et une participation à la réalisation de la prestation A. Les trois autres intervenants sociaux alternent l'accomplissement des prestations A et B, selon un roulement.

L'agent d'accueil et administratif travaillent en lien constant avec les intervenants sociaux pour l'accueil des usagers, la remise des courriers par l'intermédiaire du logiciel Domaweb et la mise à jour des données sur le serveur.

La pandémie du COVID nous a obligé à accueillir les usagers avec des rendez-vous afin de pouvoir filtrer les venues sur le service et éviter un afflux trop important (respect des gestes barrière, besoin de tracing si cas Covid). La notion de référence s'est ainsi mise en place, les travailleurs sociaux se répartissant équitablement un nombre de suivis et organisant ces temps d'accompagnement selon leur planning respectif.

Une réunion d'équipe mensuelle permet d'évoquer des aspects organisationnels avec l'ensemble des professionnels. Des temps de synthèse sont planifiés avec chacun des intervenants sociaux pour partager autour des situations individuelles.

L'organisation en mode « guichet » (venues spontanées sur le service) avant la pandémie est donc passée à une organisation avec des référents. Ceci a demandé aux usagers et aux professionnels un temps d'adaptation dans la notion d'accompagnement. L'accompagnement s'est voulu plus de proximité, certains usagers s'y retrouvant pleinement avec une meilleure considération de leur situation personnelle.

### **1.3.2 La création d'outils**

Il existe des supports d'information et de communication diversifiés sur le parcours du Demandeur d'Asile, sur les aides attribuées par la ville de Nancy, ainsi qu'une trame de questions pour les aides au récit (traduite en différentes langues) et également des dépliants sur les Aides au Retour Volontaire. Certains de ces documents ont été créés par l'équipe afin de faciliter la compréhension des démarches. Cette action a été soulignée par l'OFII via le compte-rendu de l'audit (février 2020).

Le service s'est équipé du logiciel « Domaweb ». On constate une utilisation pas aussi optimale qu'attendue. En effet, ce logiciel permettant d'informer l'utilisateur s'il a du courrier à venir chercher est utilisé de manière hétérogène. Certains usagers éloignés de la téléphonie, l'accès à internet, l'absence d'équipement (ordinateur, téléphone portable), sont des freins à son utilisation. Aussi ces personnes continuent à appeler le standard ou se présentent spontanément au service. Ce logiciel permet de créer des attestations et utiliser les données pour les bilans trimestriels transmis à l'OFII. Ces fonctions ne sont toujours pas opérationnelles, à la suite d'un défaut de configuration initial.

## 2. ACTIVITÉ EN 2021

Les données chiffrées de l'activité sont à la hausse, par suite des restrictions partiellement levées en lien avec la pandémie et à l'ouverture progressive des frontières.

### 2.1 Les arrivées

#### Arrivées en Meurthe-et-Moselle :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Nombre arrivées 2018	127	118	121	91	93	95	137	154	149	164	143	209	1 601
Nombre arrivées 2019	148	125	142	138	102	75	167	127	135	142	115	128	1 544
Nombre arrivées 2020	72	72	54	0	42	56	55	41	91	83	40	54	660
Nombre arrivées 2021	56	65	44	69	41	50	107	93	110	112	135	90	972

Au cours de l'année 2021, 972 personnes sont arrivées au service, dont 631 adultes et 341 enfants.

Il y a une augmentation de 44 % par rapport à l'année précédente. Cela s'explique par la réouverture des frontières, et le fait qu'il n'y a pas eu de périodes de confinement.

Mai représente le mois avec le moins d'arrivées (41) et novembre le plus (135), il n'y a pas d'explication rationnelle à cette variation observée.

#### Arrivées en Moselle :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Nombre arrivées 2019	482	687	563	507	392	423	531	395	606	535	349	342	5 812
Nombre arrivées 2020	302	313	188	19	85	119	199	219	227	213	160	163	2 207
Nombre arrivées 2021	141	138	196	139	189	152	244	335	398	272	351	336	2 891

C'est aussi le cas en Moselle (voir tableau ci-dessus), qui enregistre chaque année davantage d'arrivées du fait que le GUDA se situe à la préfecture de Metz.

A titre comparatif, voici les chiffres pour les deux autres départements limitrophes.

#### Arrivées en Meuse :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Nombre arrivées 2019	1	10	2	0	6	0	1	0	3	1	1	0	25
Nombre arrivées 2020	2	0	3	1	0	0	1	6	0	3	5	5	26
Nombre arrivées 2021	4	2	6	9	2	1	9	3	5	2	7	8	58

#### Arrivées dans les Vosges :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Nombre arrivées 2019	44	26	29	35	26	45	27	23	40	70	29	26	420
Nombre arrivées 2020	30	33	20	0	10	7	1	2	39	9	12	11	174
Nombre arrivées 2021	36	28	34	18	14	14	22	17	29	17	20	30	279

Les personnes arrivant sur ces départements sont elles aussi convoquées au GUDA de Metz, et le nombre de places d'hébergements sur ces départements est nettement inférieur aux départements 54 et 57.

## 2.2 Les nationalités

Parmi les arrivées, les 6 nationalités les plus représentées (sur les 972 personnes) sont :

CLASSEMENT ET NOMBRE D'ARRIVÉES SELON LES NATIONALITES	2020	2021
1	ALBANIE (70)	ALBANIE (218)
2	KOSOVO / NIGERIA (46)	GÉORGIE (86)
3	SERBIE (36)	SERBIE (83)
4	TURQUIE (34)	AFGHANISTAN / KOSOVO (45)
5	ARMENIE (31)	NIGÉRIA (41)
6	GUINEE (23)	SYRIE (30)

L'Albanie reste le pays le plus représenté, suivi de la Géorgie, et de la Serbie qui conserve sa troisième place. Le Nigéria est cette année le seul pays africain dans ce top 6.

Le Kosovo et le Nigéria sont en baisse, dépassés par la Géorgie. L'afflux de personnes géorgiennes est assez significatif, avec la particularité de personnes présentant des problématiques de santé.

La Syrie, consécutivement à la situation géopolitique du pays, fait son apparition dans ce classement. Il faut évoquer les afghans. Pour la Syrie ce n'est pas la première fois.

Les nationalités les plus représentées dans l'accompagnement des personnes ayant obtenu un statut de réfugié ou de protection subsidiaire (prestation C) sont les personnes Erythréennes (10), Russes (4), et Guinéennes/Chinoises/Turques (3).

### 2.3 Les données liées aux accompagnements (toutes prestations confondues)

Activité de la SPADA	TOTAL 2020			TOTAL 2021		
	DA Isolé	DA en famille	Total DA	DA isolé	DA en famille	Total DA
Nombre de personnes reçues en vue de la Presta A	339	303	<b>642</b>	391	581	<b>972</b>
Nombre de nouveaux domiciliés	170	61	<b>231</b>	118	69	<b>187</b>
Nombre de DA domiciliés (file active)	361	239	<b>600</b>	213	191	<b>404</b>
Nombre de personnes reçues en vue de la Presta B	222	139	<b>361</b>	127	165	<b>292</b>
Nombre de DA ayant bénéficié d'une aide pour compléter le formulaire de l'OFPRA	189	66	<b>255</b>	89	75	<b>164</b>
Nombre de dossiers PUMA réalisés	154	43	<b>197</b>	100	63	<b>163</b>
Nombre de DA acheminés vers le DNA	110	140	<b>250</b>	171	166	<b>337</b>
Nombre de DA orientés vers l'hébergement généraliste	185	159	<b>344</b>	147	100	<b>247</b>
Nombre de personnes reçues en vue de la Presta C	22	3	<b>25</b>	41	13	<b>54</b>
Nombre de personnes sorties de la prise en charge SPADA	205	279	<b>484</b>	207	117	<b>324</b>

Le nombre de personnes reçues en vue de la prestation A correspond aux personnes qui ont un rendez-vous pour se rendre au GUDA (Guichet Unique pour les Demandeurs d'Asile). Ce nombre est en hausse pour les raisons citées ci-dessus (nombre d'arrivées). Parmi les 972 personnes arrivées au service, 948 ont été reçues en vue de la prestation A. La différence des 24 personnes s'explique par la situation des personnes : mineurs isolés orientés à l'Aide Sociale à l'Enfance, personnes relevant du droit commun, ou personnes qui ne souhaitent pas déposer une demande d'asile ou n'y étant pas éligibles.

Le nombre de personnes reçues en vue de la prestation B s'élève à 292 personnes. L'écart entre la prestation A et B s'explique par le fait que certaines d'entre elles, après leur passage ou ne s'étant pas présentés au GUDA, n'honorent pas leur rendez-vous pour la prestation B pour la continuité des démarches de demande d'asile.

Les chiffres de domiciliation sont également en baisse pour toutes les raisons évoquées jusqu'à maintenant, moins de personnes prises en charge, moins de personnes domiciliées.

Ces chiffres montrent également l'accroissement de personnes isolées prises en charge par la SPADA, tendance confirmée au niveau des personnes vues en prestation A ou prises en charge à la suite de l'obtention d'un statut (prestation C). Le constat est identique pour les demandeurs d'asile en famille.

54 contrats ont été signés pour la prestation C, ce qui correspond à l'accompagnement de 41 personnes isolées (hommes ou femmes), et 13 personnes en famille. Ce chiffre montre une augmentation de 116 %. Au-delà de l'augmentation, nous observons que la majorité des personnes obtenant un statut de protection ou de réfugié, sont des personnes isolées.

Les dossiers PUMA sont les dossiers envoyés à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, 3 mois après l'arrivée de la personne sur le territoire français, afin d'ouvrir des droits santé.

337 personnes ont été orientées vers des structures d'hébergement dédiées aux demandeurs d'asile (DNA). Ces orientations se sont multipliées en comparaison à l'année précédente, avec davantage de places proposées aux personnes isolées.

L'orientation vers l'hébergement généraliste correspond aux demandes d'hébergement d'urgence. Les personnes orientées sur ce dispositif de Mise à l'Abri des Demandeurs d'Asile (MADA) sont essentiellement des primo-arrivants (avant passage au GU ou des personnes qui ne peuvent être orientées vers des structures du DNA). Ce chiffre est en baisse, car un bon nombre de demandeurs d'asile a bénéficié d'un hébergement via l'OFII, sur des hébergements du DNA (entre autres les deux CAES existant sur le département).

#### **2.4 L'orientation vers l'hébergement et les Aides au Retour Volontaire (ARV)**

Pour rappel, la SPADA n'a pas vocation à gérer l'aspect hébergement, mais à orienter vers des dispositifs dédiés, et ce en lien avec l'OFII ou l'équipe de la MADA et du 115.

Les demandeurs d'asile orientés vers des structures d'hébergement du dispositif National d'accueil (DNA) sont au nombre de 337. Ces personnes ont été orientées vers le CAES, en HUDA de niveau 1 ou 2, en CADA ou encore ATSA/PRAHDA.

A noter que la création du CAES, géré par l'association (45 places dont trois appartements pour des familles) en avril a permis d'orienter des personnes vers cet hébergement avant leur passage au GU, et ainsi leur proposer un hébergement stable. L'OFII valide ces orientations que nous priorisons si une vulnérabilité est annoncée en presta A. Le CAES géré par ADOMA a lui aussi accueilli un bon nombre de personnes.

247 ménages ont été orientés vers l'hébergement généraliste, c'est-à-dire vers l'Hébergement d'Urgence via la sollicitation du numéro dédié 115. A préciser que les personnes orientées sont celles n'ayant pu être orientées sur des dispositifs du DNA, faute de place ou encore ne disposant pas de CMA (Conditions Matérielles d'Accueil).

Aussi le lieu dédié à ces mises à l'abri était jusqu'à mars des studios, chambres d'hôtels, appartements, et ensuite le site Modul'Ars (ancien Centre Temporaire d'Hébergement Faron). En effet, « Faron », fermé temporairement, a ouvert sur le même site avec des nouvelles modalités d'accueil. Ainsi la mission de Mise A l'Abri et la volonté d'apporter une réponse adaptée à chacune des demandes ont été maintenues.

Dans la continuité de 2020 (période de confinement liée au Covid), les hommes isolés ont un dispositif dédié de Mise à l'Abri à la nuitée. Cette précision est importante car jusqu'en 2019, les hommes isolés n'étaient pas prioritaires sur la Mise à l'Abri, car considérés comme non vulnérables.

Deux personnes ont entrepris une demande d'Aide au Retour Volontaire (ARV). Ce chiffre est en nette baisse, en lien, avec les demandes de réexamen qui elles, sont en hausse, et par l'impossibilité de voyager en raison des restrictions sanitaires.

Les personnes qui ont eu une réponse négative de l'OFPRA, puis en second temps de la CNDA peuvent faire une demande de réexamen (voire 2, 3 ou 4 consécutives).

### Les réexamens pour 2020 :

DA en réexamen 2020											
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
22	19	13	0	4	15	15	5	39	29	7	16

**TOTAL = 184**

### Les réexamens pour 2021 :

DA en réexamen 2021											
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
20	27	23	14	3	7	33	24	15	17	29	23

**TOTAL = 235**

**Le nombre de réexamens est en hausse (27%), s'expliquant par les périodes de confinements successives, l'impossibilité de sortir du territoire français et les démarches liées à l'ARV qui sont longues et complexes.**

### 3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE ECOULEE ET PERSPECTIVES

L'année 2021 a été marquée bien évidemment par la crise sanitaire « Covid », obligeant professionnels et usagers à s'adapter aux directives gouvernementales et surtout aux mesures de prévention au sein du service.

L'accueil des usagers s'est donc fait par des rendez-vous, avec la mise en place de références.

Le service n'étant pas un service d'hébergement, les « cas Covid » n'ont pas impacté son fonctionnement. Les usagers ont su prévenir s'ils étaient testés positifs, et les gestes barrière ont été respectés.



Le flux d'arrivées n'a pas été aussi important que ce que l'on aurait pu présager. Avant la pandémie du Covid, la diminution d'arrivées de primo-arrivants était déjà assez significative.

Il y a également eu des mouvements au sein de l'équipe : le départ de la coordinatrice sur un autre poste de l'association en décembre et remplacée en janvier 2022. L'intervenante sociale de la prestation C à mi-temps sur la SPADA et sur un autre service de l'asile (en CDD) a également quitté l'association et a été remplacée par une personne à temps plein, pour palier à une hausse des prises en charge. L'agent administratif en poste a été en congés maternité, et remplacée, tout comme l'agent d'accueil. Ces mouvements d'équipe ont amené l'encadrement à effectuer un certain nombre de recrutements, induisant également de la prise de temps à former les nouveaux professionnels. Une personne, titulaire d'un diplôme universitaire en droit des étrangers travaillant sur le pôle a formé ces nouveaux professionnels à la demande d'asile, en s'adaptant aux besoins du poste occupé.

Compte tenu de tous ces éléments, la dynamique et la cohésion d'équipe ont été perturbées. En fin d'année, l'équipe était à nouveau au complet.

L'équipe de la SPADA, par ses missions d'accompagnement, d'accueil et d'information, n'a pas pu travailler à distance, hormis l'agent administratif qui a effectué quelques journées en télétravail.

Une formation effectuée en septembre sur la gestion des situations d'accueil difficiles (personnes en situation de crise émotionnelle) a été suivie par l'ensemble de l'équipe. Cette formation a répondu à un réel besoin dans l'accueil et l'accompagnement de personnes demandeuses d'asile. Les différentes étapes de la demande d'asile (OFPRA, recours CNDA, réexamen) peuvent engendrer de l'anxiété, du stress chez les personnes. Bien que cela arrive rarement, certaines personnes ont pu présenter des comportements inadaptés sur le service.

Aussi une séance de GAPP (Groupe d'Analyse des Pratiques Professionnelles) est organisée chaque mois pour les intervenants sociaux, mutualisée avec d'autres professionnels de la MADA, de l'HUDA et du CAES. L'intervenant a changé en septembre (engagement de septembre à juin), après accord des participants. Ce changement d'intervenant a permis de proposer une autre approche qui semble satisfaire les participants de ce groupe. A noter que la participation à ce GAPP s'impose aux intervenants sociaux.

Des rencontres en visio se sont organisées avec les directions et chefs de services des SPADA du regroupement afin d'harmoniser nos pratiques et partager nos expériences.

La fin de l'année a également été marquée par la fin du marché passé avec l'OFII (2019-2021).

Dans le cadre du même regroupement composée de 5 associations du Grand Est, notre association s'est de nouveau positionnée pour poursuivre son action SPADA. Une réponse commune a été déposée à l'appel à projet en septembre 2021. Notre dossier a obtenu une réponse favorable en novembre 2021. L'association est donc mandatée par l'OFII pour le nouveau marché SPADA de 3 ans, de 2022 à 2025.

### **Les perspectives pour l'année 2022 sont nombreuses et variées :**

Les professionnels sont soucieux de proposer le meilleur accompagnement possible, en lien avec les directives et les positions actées par l'OFII, l'OFPRA, et la CNDA vis-à-vis des démarches de demande d'asile en cours. Aussi le cahier des charges de la SPADA se doit d'être mis en œuvre par le biais d'actions concrètes.

### **Pour cela, il est envisagé pour l'année à venir :**

- ❖ D'appréhender et de s'adapter au nouveau cahier des charges du nouveau marché du groupement des SPADA Grand Est),
- ❖ D'accompagner la dématérialisation des procédures OFPRA ainsi que d'autres démarches administratives (achat de bornes numériques et embauche d'un conseiller numérique),
- ❖ De consolider les modalités d'accompagnement en respectant les consignes gouvernementales liées au Covid, et les modifications impulsées par ce nouveau marché,
- ❖ De personnaliser davantage les accompagnements par le biais de temps de synthèse avec les professionnels et les autres services de l'association,
- ❖ De proposer des formations aux professionnels sur la connaissance des pays d'origine, l'approfondissement des connaissances en matière de demande d'asile, l'apprentissage et le perfectionnement de l'anglais,
- ❖ D'organiser une visite de l'OFPRA et de la CNDA à Paris,
- ❖ De relancer les rencontres départementales des acteurs de l'asile,
- ❖ De maintenir les temps d'échanges avec les professionnels des autres services du pôle,
- ❖ De rencontrer régulièrement les partenaires ou même en développer d'autres : les associations caritatives entre autres, qui deviennent des partenaires indispensables à l'accompagnement, ou encore proposer des cours de FLE.

### **CONCLUSION**

L'activité de la SPADA a été cette année encore « façonnée » par la crise sanitaire et à ce jour, son activité est revenue à la quasi normale, avec une nouvelle organisation.

A compter de novembre, le flux des arrivées a repris, sans pour autant atteindre les chiffres des années entre 2015 et 2019.

Cette année a permis de consolider un accompagnement plus personnalisé avec la notion de référence, avec la crainte tout de même d'une reprise de flux, qui remettrait en question cette organisation par rendez-vous.

A l'écriture de ce rapport, il est constaté une réelle plus-value dans ces adaptations, une nouvelle équipe mobilisée sur les missions qui lui sont confiées.

Force est de constater une dématérialisation de plus en plus importante des documents, des démarches, des modalités d'inscription, des consultations de comptes ou dossiers. Il conviendra de proposer les moyens aux usagers d'accéder à des outils numériques avec pour certains d'entre eux, un besoin d'être guidés dans ces démarches. C'est pour cela qu'un conseiller numérique a été formé et embauché sur l'ensemble du pôle Asile. L'organisation des actions à mettre en place et leurs modalités sera à définir.

Le service de la SPADA est un service évolutif, adaptatif et créatif, tout ceci demandant à chacun des membres qui la composent un réel engagement afin de répondre aux missions.

## GLOSSAIRE

- ADA** : Allocation pour Demandeur d'Asile
- AIEM** : Association d'Information et d'Entraide Mosellane
- ARV** : Aide au Retour Volontaire
- ATSA** : Accueil Temporaire Service de l'Asile
- CADA** : Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile
- CAES** : Centre d'Accueil et d'Evaluation des Situations
- CHRU** : Centre Hospitalier Régional Universitaire
- CHU** : Centre Hospitalier Universitaire
- CIR** : Contrat d'Intégration Républicaine
- CLAT** : Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse
- CMA** : Conditions Matérielles d'Accueil
- CMU-C** : Couverture Maladie Universelle Complémentaire
- CNDA** : Cour Nationale du Droit d'Asile
- CPAM** : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- DA** : Demandeur d'Asile
- DNA** : Dispositif National d'Accueil
- FLE** : Français Langue Etrangère
- GUDA** : Guichet Unique Pour Demandeurs d'Asile
- HUAS** : Hébergement d'Urgence avec Accompagnement Social
- HUDA** : Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile
- LDH** : Ligue des Droits de l'Homme
- MADA** : Mise à l'Abri des Demandeurs d'Asile
- MNA** : Mineur Non Accompagné
- OFII** : Office Français de l'Immigration et d'Intégration
- OFPRA** : Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides
- PASS** : Permanence d'Accès aux Soins de Santé
- PRAHDA** : Programme Régional d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile
- PUMA** : Protection Universelle Maladie
- SAO** : Service d'Accueil et d'Orientation
- SIEF** : Système d'Information des Etrangers en France

## ANNEXE

### Livret « Le parcours du demandeur d'asile à Nancy »



<b>SPADA ARS</b>	44, rue Molitor 54000 NANCY
<b>Guichet Unique Préfecture de Moselle</b>	9, place de la Préfecture 57100 METZ
<b>Préfecture de Nancy</b>	6, rue Sainte Catherine 54000 NANCY
<b>OFII Nancy</b>	6, rue Sainte Catherine 54000 NANCY
<b>OPFRA</b>	201, rue Carnot 94136 FONTENAY-SOUS-BOIS
<b>CNDA</b>	35, rue Cuvier 93100 MONTREUIL
<b>Tribunal Administratif Nancy</b>	5, place de la Carrière 54000 NANCY



### LE PARCOURS DU DEMANDEUR D'ASILE À NANCY



